



Fiscalité lictation part en indivision

Par **ismahan1975**, le **06/05/2014 à 10:26**

bonjour,avec mes 2 frères nous achetont l'appartement dans lequel nous avons grandi. en 1996;le propriétaire de l'immeuble propose à ma mère d'acheter l'appartement qu'elle occupe en loi 48 depuis 1965 pour une somme modique. elle ne peut le faire vu ses revenus et demande à ce que nous nous substituons à elle pour l'achat de celui-ci.à ce jour,ma mère est encore en vie. je n'occupe plus cet appartement. je souhaite céder ma part à l'un de mes frères qui occupe toujours les lieux avec ma mère. puis je fixer le prix de ma part librement? à quelle fiscalité suis je soumis? je vous remercie par avance.rncordialement

Par **ismahan1975**, le **12/05/2014 à 18:40**

bonsoir,rnje suis désolé mais je ne visualise pas la réponse du membre ayant le pseudo xxxxxxxxxxxx. merci

Par **moisse**, le **12/05/2014 à 18:44**

Bonsoir,rnNe cherchez pas cette réponse, c'est un spam adressé dans toutes les discussions sur de nombreux forum ventant les mérites d'un grand marabout.rnJe ne suis pas trop sur de la réponse, c'est pourquoi je m'abstiens.rnMais 2 conseils:rna) votre notaire vous conseillera utilement, et peut-être gratuitementrn b) la fiscalité est actuellement réduite à condition de muter avant le 31/08 à venir.

Par **Lag0**, le **12/05/2014** à **20:49**

Bonjour,
Pour le calcul des frais de notaire, un site avec un calculateur spécialisé dans les indivisions : <http://www.fraisenligne.com/vie-de-famille-frais-de-notaire/licitation-frais-de-notaire.html>